

Compte-rendu de la séance du 9 avril 2021



Etaient présents : Laurent KRIEGER (maire), Chantal HENRY (1^{ère} adjointe), Denis STAHL (2^{ème} adjoint), Matthieu STOLL (3^{ème} adjoint), Alphonse MULLER, Pascal SCHMITT, Ludovic CRIQUI, Nathalie WROBEL, Christian HUFFLING, Christiane FISCHER, Laurent BESCOND, Anne-Catherine RUCK, Florence BISCH
Était absent : Frédéric MOSTER (procuration)

Le compte-rendu de la séance du 5 mars 2021 a été approuvé à l'unanimité.

1- Vote des taxes locales

La suppression progressive de la taxe d'habitation décidée par le Président de la République a des impacts sur les revenus de la communale.

En effet, en 2021 la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes.

Cette perte sera compensée à la commune par la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) versée jusqu'en 2020 au Département.

Par conséquent, le nouveau taux de référence de la TFPB pour une commune est calculé comme suit :
TFPB communale de 2020 + TFPB départementale de 2020 (pour Gougenheim : 14,40 % + 13,17 %).

Cependant, malgré la compensation, on enregistrerait une perte de plus de 10 172 € sur les recettes communales en 2021.

Tenant compte :

- de l'état de la dette communale s'élevant à 341 176 € au 1^{er} janvier 2021, représentant plus de 600 euros par habitants ;

- des travaux à venir/à faire sur la commune à répartir sur les prochaines années définis par les commissions voirie et bâtiment en janvier,

les élus décident, à l'unanimité, de compenser la perte uniquement de moitié avec une modification des taux suivants :

- le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties passe à 28.53 %
- le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties passe à 46.29 %

➤ Selon l'article 1407 *bis* du code général des impôts, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de mettre en place la taxe sur les logements vacants à la taxe afin d'inciter les propriétaires à ne pas laisser un bien vide susceptible de se dégrader.

2- Vote du budget

Après avoir pris connaissance du budget primitif, les conseillers municipaux, à l'unanimité, approuvent et votent ledit budget arrêté comme suit :

- en recettes et dépenses de fonctionnement à : 728 991,23 €
- en recettes et dépenses d'investissement à : 531 220,32 €

3- Compétence "mobilité"

Les conseillers approuvent, à l'unanimité, la décision de la Communauté de communes du Kochersberg de prendre la compétence « Organisation de la mobilité au sens des articles L 1231-1 et suivants du Code des transports » afin de permettre une gestion locale des transports sur notre territoire.

4- Convention pour la cantine scolaire

Depuis 2019, la Communauté de communes du Kochersberg organise un service de cantine scolaire à la salle des fêtes de Gougenheim. Les conseillers autorisent, à l'unanimité, le maire à signer une convention fixant les conditions de cette mise à disposition des locaux communaux pour une durée de 7 ans, et une participation aux charges induites (dépenses d'eau, d'assainissement, d'électricité, de chauffage, d'ordures ménagères) par application d'un coût horaire moyen qui s'élève à 0,118 € / heure / enfant.

5- Modification des contrats de télésurveillance

Les conseillers approuvent les modifications du contrat de surveillance du complexe école/salle des fêtes proposées par le maire.

6- Equipement numérique pour l'école

Le maire informe les conseillers qu'en réponse à un appel à projets visant à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour les écoles du premier degré, une demande, construite conjointement par la commune et l'équipe pédagogique, en vue d'acquérir un équipement numérique de type "Smartboard" associé à un service numérique éducatif (de type ENT) pour la classe de CP a été déposée. L'acquisition de ce nouveau matériel ne se fera qu'en cas d'obtention de la subvention.

7- Autorisations spéciales d'absences

Les conseillers décident, à l'unanimité, d'instituer les autorisations spéciales d'absence (mariage, naissance, décès) et fixent le nombre de jours accordée au personnel titulaire, stagiaire et non titulaire de la collectivité.

8- Paiement des heures supplémentaires

Les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, d'instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) pour tous les fonctionnaires titulaires, contractuels et stagiaires de catégorie C et B travaillant à temps complet.

9- Site de stockage à Gingsheim

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande d'enregistrement au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement pour la création d'un site de stockage définitif situé sur le ban de la commune de Gingsheim par la société SNCF Réseau

10- Compte-rendu des commissions

☞ Monsieur Matthieu Stoll a fait le compte-rendu d'une réunion avec le SDEA concernant les dispositifs d'hydraulique douce (fascines, haies...) et le curage des fossés.

☞ Madame Chantal Henry a fait le compte-rendu de la commission Ressources Humaines et informe les conseillers que l'employée chargée de compléter le mi-temps thérapeutique de la secrétaire a débuté sa mission d'intérim le 12 avril dernier.

☞ Monsieur Ludovic Criqui a fait le compte-rendu de la réunion rassemblant le SDEA et le Chef du Corps des Sapeurs-Pompiers concernant les dispositifs de défense contre l'incendie de la commune (DECI).

Ce point sera traité plus en détail lors d'un prochain conseil municipal.

☞ Monsieur Laurent Krieger a fait le compte-rendu :

- d'une réunion du SCOTERS pendant laquelle les communes ont évoqué les contraintes que ce Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg fait peser sur notre territoire.
- d'une réunion concernant le PETR (Pôle d'Equilibre territorial et rural), organisme de coopération intercommunale entre les territoires du Kochersberg et ceux des Pays de la Zorn.
- des demandes de modification du PLUi, concernant entre autre les clôtures à claire voie obligatoires dans le règlement "Coulées d'eau boueuse".

11- Divers

Démission d'un conseiller

Le maire informe les élus de la démission de Monsieur Frédéric Schoenhentz de sa fonction de conseiller municipal pour convenances personnelles.

Les prochains conseils municipaux sont programmés à 20h30 les 7 mai et 4 juin 2021.

Le maire : Laurent KRIEGER



AVIS

Les élections des conseillers CeA et des conseillers régionaux sont prévues les 20 et 27 juin 2021

Inscription sur la liste électorale de votre commune : vous avez **jusqu'au vendredi 14 mai** pour vous inscrire sur la liste électorale de Gougenheim : au secrétariat muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile ou en ligne <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Pour vérifier votre inscription : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

A noter : une permanence en mairie sera assurée le vendredi 14 mai de 9h à 11h30 pour les retardataires.

Procuration : Le vote par procuration est désormais une modalité ouverte à tous les électeurs (Il n'est plus nécessaire de justifier d'un motif d'empêchement). Cette année, en raison de la crise sanitaire, un électeur peut avoir **2** procurations pour voter pour des personnes inscrites dans la même commune.

Grâce à la nouvelle téléprocédure maprocuration.gouv.fr il est désormais possible d'effectuer sa demande de procuration depuis son smartphone ou son ordinateur. Il sera toujours nécessaire de se rendre au commissariat ensuite mais un simple contrôle d'identité sur place suffira à valider votre demande.



Covid-19 - Centre de vaccination de Truchtersheim

Depuis le 12 avril 2021, l'Espace Terminus accueille un centre de vaccination Covid-19.

Les personnes de 70 ans et plus et celles de 50 ans et plus présentant des comorbidités peuvent prendre rendez-vous au 09 70 81 81 61 ou sur doctolib.

Grippe aviaire

Le recensement des propriétaires d'oiseaux et volailles détenues en extérieur est une démarche rendue obligatoire par l'arrêté du 24 février 2006.

Ainsi, tous les « détenteurs non commerciaux » de volailles (basses cours) ou d'autres oiseaux élevés en extérieur doivent déclarer leur élevage en mairie en complétant le formulaire Cerfa n° 15472*01

- en version papier (sur demande auprès du secrétariat) à déposer à la mairie

- en ligne sur le site <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/> (Rubrique "Particulier" puis "déclarer la détention de volailles").

Pour rappel, la claustration des volailles, leur surveillance sanitaire quotidienne et la désinfection de leurs locaux sont actuellement obligatoires.

Perdu/Trouvé

Un trousseau de clés de véhicules, vraisemblablement trouvé dans le village, a été déposé devant la mairie.